
Le centenaire de l'Institut.

Numéro d'inventaire : 1979.33812

Auteur(s) : T. Obalski

Type de document : article

Éditeur : La Science française

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1895

Description : Article découpé dans une revue. Déchirures sur les bords.

Mesures : hauteur : 302 mm ; largeur : 224 mm

Mots-clés : Etablissements de recherche, académies, instituts, observatoires

Filière : aucune

Niveau : aucun

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

ill.

Lieux : Paris, Paris

sur ce sujet. » Pasteur n'en partit pas moins en guerre. La lutte dura cinq ans. « J'admets, » disait Pasteur, que votre air artificiel soit « d'une pureté immaculée : mais alors, c'est « votre eau qui ne l'est pas, et si votre foin « est privé de germes par son séjour dans « l'étuve, il s'en dépose sur lui pendant le « transport de l'étuve au flacon, et, enfin, rien « ne me garantit la pureté de votre mercure, « et les causes d'erreur abondent. »

C'était chose facile à dire : il fallait la démontrer. La démonstration fut complète. Pasteur, dans des expériences qui sont devenues la base de la technique bactériologique comme de la technique de l'antisepsie chirurgicale, mais dont le récit nous entraînerait trop loin, prouva la présence de germes organisés dans le mercure ; il prouva que l'air, non chauffé à 100°, contient des poussières aptes à donner la vie à tout un monde, il prouva enfin que l'expérience de Pouchet, faite de façon à détruire complètement les germes et à empêcher absolument l'introduction de germes nouveaux, donnait des résultats de tous points contraires à ceux qu'avait obtenus le naturaliste rouennais. La question était jugée et les hétérogénistes battus, les faits d'ordre purement expérimental qu'ils invoquaient se tournant contre eux.

Telle est, bien imparfaitement résumée, l'histoire de cette théorie, ou plutôt de cette croyance aux générations spontanées. Peut-être aura-t-elle une suite lorsque les progrès incessants des sciences nous auront mis en possession d'instruments d'investigation plus puissants encore que ceux que nous possédons aujourd'hui.

Il est bien difficile, si l'on n'admet point complètement le récit de la Genèse, de ne point admettre l'hétérogénie. Basile Conta, dans son *Origine des espèces*, l'admet, car il nous présente les organismes inférieurs comme des descendants d'organismes nés spontanément à une date relativement récente, alors que les êtres plus élevés descendraient d'organismes nés spontanément à des époques plus reculées : ne serait-il point dans le vrai ? les belles expériences de Pasteur ont démontré l' inanité des arguments invoqués par les hétérogénistes ; elles n'ont point démontré la non-existence de la génération spontanée. La question reste ouverte. La génération spontanée existe peut-être, nous ne pouvons point dire que la preuve en soit impossible, nous ne pouvons point affirmer qu'elle ne sera point faite un jour : dans l'état actuel de nos connaissances, elle n'est pas faite, voilà tout !

GUSTAVE HU.



LE

CENTENAIRE DE L'INSTITUT⁽¹⁾

L'Institut de France est aujourd'hui la réunion de nos cinq Académies :

Académie Française,
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

1. Nous devons les gravures de cet article à l'obligeance de M. Félix Alcan, éditeur d'un livre où l'on trouve d'intéressants documents

Académie des Sciences.
Académie des Beaux-Arts.

L'Institut de France dont on fête en ce moment le centenaire fut créé par la Con-



Costume des membres de l'Institut. (Fac-simile d'après une estampe du temps.)



Médaille offerte par l'Institut au général Bonaparte.

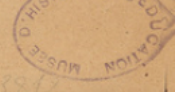
Académie des Sciences morales et politiques.

sur l'histoire de l'Académie et de l'Institut :
L'Académie des sciences, par M. Ernest Mainiron.

vention, le 25 octobre 1795 (3 brumaire an IV).

La Convention avait, par une loi du 8 août 1793, prononcé la suppression de toutes les Académies et Sociétés littéraires.

(1895)



patentées, ou dotées par la nation. Ces réunions savantes, qui devaient leur existence

L'Institut fut installé au Louvre par le Directoire exécutif.

hautes fonctions publiques, et leurs études habituelles, portant constamment leur



Tête de lettre de l'Académie des Sciences en 1824.

au génie d'un grand ministre, étaient en opposition complète avec les idées d'alors, elles végétaient, se retournant sans cesse vers le passé, méconnaissant le grand mouvement qui s'était accompli, et ne pouvaient par conséquent aider en rien la poussée vers l'avenir qui s'ouvrait si grand pour notre pays.

La Convention songea bientôt à les réorganiser sur un plan plus large et plus philosophique, en les remplaçant par un Institut qui devait embrasser toutes les branches des connaissances humaines. « Il y a pour toute la République, dit l'article 298 de la constitution de l'an III (1794), un Institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. » En exécution de cet article, la loi sur l'instruction publique, décrétée le 25 octobre 1795, dans l'avant-dernière séance de la Convention, régla l'organisation de l'Institut.

Loi du 3 brumaire an IV.

TITRE IV.

ARTICLE PREMIER. — L'Institut national des sciences et des arts appartient à toute la république ; il est fixé à Paris ; il est destiné : 1° à perfectionner les sciences et les arts par des recherches non interrompues, par la publication des découvertes, par la correspondance avec les sociétés savantes et étrangères ; 2° à suivre, conformément aux lois et arrêtés du Directoire exécutif, les travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la république.

ART. 2. — Il est composé de 144 membres résidents à Paris, et d'un égal nombre d'associés répandus dans les différentes parties de la république ; il s'associe des savants étrangers, dont le nombre est de vingt-quatre, huit pour chacune des trois classes.

ART. 3. — Il est divisé en trois classes, et chaque classe en plusieurs sections, etc.

Ces classes étaient :

- I. — Sciences physiques et mathématiques.
- II. — Sciences morales et politiques.
- III. — Littérature et Beaux-Arts.

L'Institut subsista jusqu'à l'an XI tel que la Convention l'avait organisé ; mais Bonaparte, qui s'était fait honneur d'être admis dans son sein et qui portait dans toutes les cérémonies l'habit de cette Compagnie plutôt que celui du général, pour faire montre de ses intentions pacifiques, se hâta, lorsqu'il fut arrivé au pouvoir, de modifier

attention sur les principes mêmes de la société, sur les droits de la nation et les devoirs de l'autorité, devaient tôt ou tard les conduire à une opposition sérieuse contre un gouvernement qui croyait les discussions théoriques intempestives, et voulait trouver partout une obéissance aveugle.



Réception académique, par Daumier (Charvati, 1868).

une institution qui pouvait devenir un second Tribunal. La classe des sciences morales et politiques renfermait en effet les hommes les plus distingués de l'époque ; plusieurs d'entre eux étaient investis de

L'Institut fut donc réorganisé pour les besoins de l'Empire.

En 1816, la Restauration voulut aussi confisquer l'Institut à son profit.

Jusqu'à la Révolution de 1830, les savants